

PLÉRIN

2 JOURNÉES
CONSÉCUTIVES



OBJECTIF

Remplir les conditions d'aptitude technique exigées pour devenir garde-chasse particulier



CONDITIONS

Être titulaire du permis de chasser et âgé de 18 ans minimum



LIEU

FDC22, à PLÉRIN



COÛT

50 € (repas compris)



INTERVENANTS

FDC22, OFB, gendarmerie



DATES

Vendredi 5 et samedi 6 juillet
de 9h à 17h



GARDE-CHASSE PARTICULIER

PROGRAMME

Module 1 : garde-particulier

- Notions juridiques de base ;
- Droits et devoirs du garde-particulier ;
- Déontologie et techniques d'intervention.

Module 2 : police de la chasse

- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunistique et de ses habitats ;
- Réglementation de la chasse ;
- Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier ;
- Conditions de régulation des «Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts» (ESOD).